



ARRÊTÉ n° 40/2020
SUPPRESSION de la RÉGIE de RECETTES
DROIT de PLACE

Le Maire de Notre Dame de Bellecombe (Savoie),
 VU le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 20123 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
 VU le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le Décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
 VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance »s et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux ;
 VU l'arrêté du 28 décembre 1982 créant une régie de recette pour l'encaisse des droits de place ;
 Considérant que les commerçants non sédentaires payent depuis de nombreuses années sur envoi d'un titre de recette ;
 Considérant qu'il n'y a plus lieu d'avoir une régie de recettes ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est décidé la suppression de la régie de recettes Droit de Place ;

Article 2 : La suppression de cette régie prend effet à ce jour, le 19 novembre 2020.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, transmis au Préfet ; au Comptable de la Commune

Fait à N.D. de Bellecombe, le 19 novembre 2020

M. le Maire : **MOLLIER Philippe**

